

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe Familles

Le secteur de l'assurance des biens et de la responsabilité est un secteur économique d'importance en France pesant 60 milliards de primes en 2020. Pour ce qui concerne les particuliers, les postes couverts sont principalement la mobilité des ménages avec les assurances automobiles et l'assurance habitation sans oublier la responsabilité civile. Les familles sont donc particulièrement concernées par ce secteur économique sans compter l'emploi qu'il représente.

Partant de ce constat, les familles et les personnes ont un rôle à jouer face aux risques émergents au premier rang desquels se trouve la question climatique.

Le Groupe Familles retient avec attention les préconisations de l'avis s'inscrivant dans l'axe « Réduire l'exposition aux risques : investir dans la prévention ».

Face aux catastrophes naturelles, il apparaît bien souvent que les causes sont multifactorielles. Une des voies pour limiter les risques réside dans l'amélioration de la prévention des risques naturels auxquels notre pays est exposé et en limiter les impacts.

Il y a une certaine urgence à agir pour réaliser les investissements nécessaires afin de réduire la vulnérabilité et améliorer la résilience des territoires. Toutes les parties prenantes (l'État, les collectivités territoriales, les habitants, les acteurs économiques, etc.) doivent s'impliquer pour atteindre cet objectif. Raison pour laquelle, le Groupe Familles soutient la préconisation 6, qui appelle à favoriser les investissements de prévention sur le bâti.

La problématique du financement est alors centrale et se présente de façon duale : d'une part, financer, la prévention, les systèmes d'alerte et les investissements nécessaires à l'amélioration de la résilience, au développement des mesures de mitigations, à l'entretien et à la construction des ouvrages de protection, etc ; et d'autre part garantir un bon niveau d'indemnisation des dommages si l'occurrence des risques s'accroît à l'avenir. Cette deuxième voie trouve une réponse dans la deuxième partie de la préconisation lorsque l'avis appelle à changer dans certains cas le principe de « reconstruction à l'identique » et adapter les normes de référence selon la zone d'exposition.

Le groupe Familles a voté l'avis.